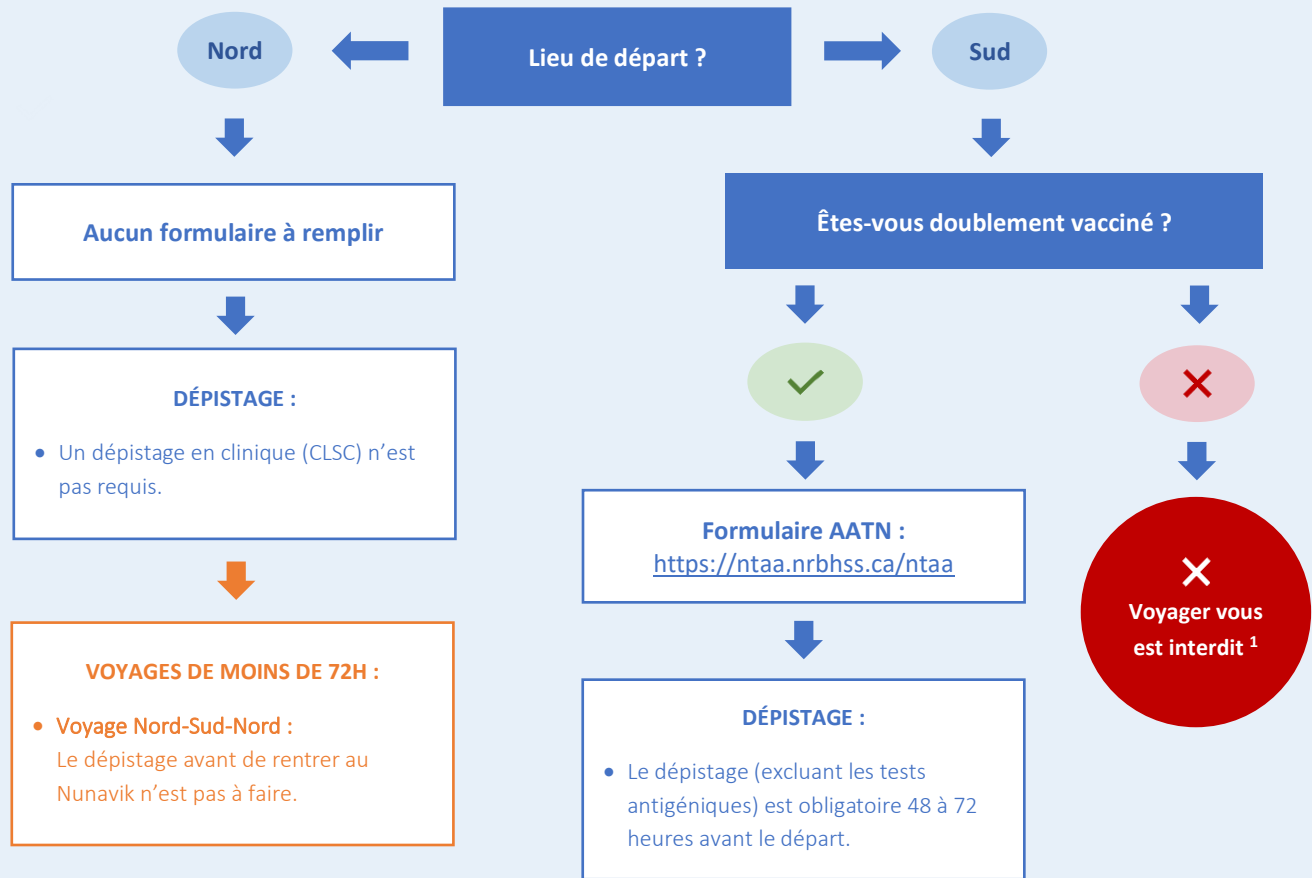


# Puis-je voyager au Nunavik ?

à compter du 12 mars 2022



## <sup>1</sup> PREUVE VACCINALE

L'obligation de présenter une double vaccination pour un voyage Sud-Nord est toujours en vigueur selon les exigences de Transport Canada. Veuillez-vous référer aux compagnies aériennes pour toutes questions relatives à cette exigence. Pour plus d'informations :

<https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2021/10/le-gouvernement-du-canada-donne-plus-de-details-sur-les-nouvelles-exigences-relatives-a-la-vaccination.html>

## CONSIGNES POUR LES INDIVIDUS AYANT TESTÉ POSITIF À LA COVID-19 DANS LES 3 DERNIERS MOIS

### **Vous pouvez voyager si :**

- 10 jours complets se sont écoulés suivant l'apparition de vos symptômes ou en absence de symptômes, suivant votre test positif.
- Vous n'avez plus de symptômes.

Vous êtes exemptés du test pré-départ, mais vous devez présenter une preuve de votre résultat positif de COVID-19 lors de l'embarquement si disponible, ou connaître la date à laquelle vous avez passé votre test.